



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 septembre 2022 (10h05)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
En exercice	: 35	
Présents	: 22	
Votants	: 29	
Convocation et affichage	: 22/09/2022	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	François CHAUVIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Pouvoirs : Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Maxime DURAND (pouvoir à Simon PLENET), Denis HONORE (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christian MASSOLA (pouvoir à Brigitte BOURRET), René SABATIER (pouvoir à Martine OLLIVIER), Laurent TORGUE (pouvoir à Yves FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-355 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - BIBLIOTHEQUE - CONVENTION
DE PARTENARIAT AVEC LE CIAS POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE
PERSONNES AGEES**

Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ

La bibliothèque Saint-Exupéry, de par ses missions, contribue à l'égalité d'accès à la culture, à l'information et aux loisirs pour tous. Elle doit rendre ses collections accessibles à tous par tous les moyens appropriés. Pour cela, elle met en place des services et des actions en direction des publics empêchés et notamment, des personnes âgées à mobilité réduite.

Afin de mettre en œuvre une démarche qualité permettant d'ajuster au mieux l'offre aux besoins, Annonay Rhône Agglo formalise les actions initiées par la bibliothèque Saint-Exupéry par le biais de conventions, mais aussi l'engagement commun d'une évaluation annuelle de celles-ci.

Dans le cadre de ses missions, le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) d'Annonay Rhône Agglo souhaite favoriser l'accès au livre et à la lecture des personnes qu'elle accueille dans les établissements d'accueil pour personnes âgées qu'il gère, et développer des animations autour du livre.

Seraient ainsi concernés les établissements suivants :

- la résidence Foyer Europe - 38 avenue de l'Europe - 07100 ANNONAY

- la MAPA Les Cerisiers - Chemin des Epalas - 07100 BOULIEU-LES-ANNONAY
- la MAPA La Rosée du Pré - Le Grand Chemin – 07100 ROIFFIEUX
- la MAPA Les Vernes - 19 rue de Maubach – 07430 VERNOSC-LES-ANNONAY
- la MAPA Les 3 Soleils - Rue des 3 Soleils - 07690 VILLEVOCANCE
- L'EHPAD de la Clairière – 127 rue lombardière-07430 DAVEZIEUX

Il est proposé :

1. de formaliser un partenariat entre Annonay Rhône Agglo et le CIAS d'Annonay Rhône Agglo afin de permettre aux établissements gérés par ce Partenaire, notamment, d'emprunter des documents et de mettre en place des actions de médiation en collaboration avec la bibliothèque Saint-Exupéry,
2. d'approuver pour cela la convention de partenariat entre Annonay Rhône Agglo et CIAS d'Annonay Rhône Agglo.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre Annonay Rhône Agglo pour la bibliothèque communautaire Saint-Exupéry et le CIAS d'Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 03/10/22
Affiché le : 04/10/22
Transmis en sous-préfecture le : 03/10/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220929-35718-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET